

ROYAUME DU MAROC
=ooOoo=
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.

N°.....DRH/DDRH/SAPC

6940

Rabat, le.....

13 DEC. 2019

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu l'arrêté du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2620.06 du 23 Choual 1427 (15 Novembre 2006), portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de troisième grade du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 3489 en date du 21 Juin 2019 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de troisième grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24520 en date du 07 Août 2019 ;
- L'Opinion n° 18952 en date du 07 Août 2019 ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 6013 en date du 01 Novembre 2019 relative à la désignation du jury de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de troisième grade ;

Vu les procès verbaux des délibérations du jury sur les résultats finaux de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de troisième grade.

DECIDE

Article unique : La liste des candidats déclarés définitivement admis à l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de troisième grade, organisé le **03 Novembre 2019**, est arrêtée comme suit :

Option : Production Animale, effectif : (Un ; 01)

RAHMANI OTHMANE

Option : Production végétale, effectif : (Un ; 01)

ESSAIDI MUSTAPHA



Pour le Ministre de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du Développement
Rural et des Eaux et Forêts
Le Directeur des Ressources Humaines

Signé : Adil ELLOUFIR